



NOTE d'Information sur le Tableur RI JMA RH

Ce tableur (téléchargement gratuit) n'est accessible sur notre site que si vous saisissez sur la page d'accueil du site de JMA RH le nom et mot de passe adéquat.

Celui-ci vous est fourni **à titre gracieux sur simple demande** sur notre site ou par courriel à morisot@jma-rh.fr

Il vous permet non seulement de connaître les montants possibles du régime indemnitaire par grade mais surtout de faire des simulations précises en insérant une feuille de calcul. Par ailleurs, il vous fournit différents renseignements forts utiles sur les indices et les grades.

La seule sollicitation que nous exprimons, est d'être consultés, dans le cadre de la réglementation Marchés Publics, lors des projets «organisation», «management» et «GRH» par votre collectivité ou organisation, si ceux-ci nécessitent un accompagnement. Merci de nous adresser vos cahiers des charges ou de nous informer des modalités de retrait de votre consultation.

Les 8 collaborateurs JMA RH seront heureux de vous apporter leurs concours.

Extraits de la première page du tableur (version au 19 janvier 2011) :

JMA RH TABLEAU RI

Auteurs : Jacques MORISOT, Philippe TEYSSIER

Mise à jour : 19/01/2011

Plafonds par Grade Fonction Publique Territoriale du REGIME INDEMNITAIRE

Ce tableau est conçu comme un outil de travail, non comme un document de référence.

Ainsi les sigles ne sont pas explicités, certaines indemnités différentes situées dans les mêmes colonnes.

Le cas échéant, nous vous renvoyons aux différents guides existants et particulièrement à un document de travail élaboré par P TEYSSIER.

Ce tableau prend en compte le Régime indemnitaire tel qu'il est interprété par JMA RH à la date de diffusion, tenant compte des textes, jurisprudences et pratiques.

Les feuilles "règles", "IB IM" et "Grades" sont complètement verrouillées. Elles vous donnent, le cas échéant, des informations (y compris historiques) intéressantes.

La feuille principale "tableau" vous permet de comparer les régimes indemnitaires maxima des différents grades.

(hors primes spécifiques -considérées comme hors RI- liées à certaines fonctions ou contraintes comme par exemple l'astreinte ou la régie)

Lorsque certaines primes ou indemnités se définissent par rapport à un taux moyen (A et B filière technique ou certains grades filière sociale), nous n'avons retenu que ce taux moyen qui vous donne la base de l'enveloppe. A vous de "corriger" pour une approche individuelle.

Pour une comparaison liée au traitement moyen du grade, nous vous invitons à laisser ou à revenir à l'indice majoré 200 (case J2)

Sinon indiquer l'indice majoré réel, pour vous permettre de connaître les informations attachées à un grade et à un échelon

La case J3 vous permet de saisir le temps de travail tel qu'il est rémunéré (ce notamment pour les 80 et 90 %).

La case J4 vous permet de prendre en compte une éventuelle NBI (nouvelle bonification indiciaire). A saisir en point d'indice hors temps de travail

Les cases N3 et N4 vous permettent de suivre 2 périodes à valeurs du point d'indice différentes. Si vous voulez en suivre 3, utilisez 2 fichiers.

Le tableau prend en compte les nouveaux indices majorés.

Ce fichier est protégé, sauf cases surlignées en vert clair. Des adaptations à vos propres préoccupations sont possibles, à titre payant.

Ce fichier a été testé et contrôlé par les 2 auteurs. Il a été, au moins partiellement, utilisé par des Collectivités. Néanmoins des erreurs peuvent subsister.

Merci de nous les signaler, les mises à jour (général) étant effectuées à titre gracieux.